Mon Brick, une mélodie pleine de rêverie, a été fort bien chantée par M. G. Bodart.

Une jolie romance, *Quand l'oiseau chante*, dite avec beaucoup d'expression par M. Bouteville, a obtenu un franc succès.

M. Leroy a détaillé avec verve, une chansonnette comique.

Plusieurs motifs d'opéras, de *La Juive*. et de *Lucie de Lammermoor*, ont été interprétés avec justesse et précision par MM. Vermeulen, Grumiaux et Bauwens; ces derniers surtout ont recueillis des applaudissements unanimes et bien mérités.

Une fantaisie pour piston a été jouée avec talent par M. Lecomte qui a une grande dextérité dans le doigté.

Nos félicitations à M. L. Fœlix, qui a le talent d'amuser son monde, et qui s'est fait chaudement applaudir dans ses différentes chansonnettes comiques.

N'oublions pas de féliciter également Mlle X..., qui a tenu le piano; elle s'en est acquittée, comme toujours, en artiste.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 10 mars 1890

Présidence de M. Parenty, vice-président

Singulière reconnaissance. — Vous connaissez le proverbe : Faites du bien à un âne...

Jeanne Mulliez en fournit aujourd'hui une nouvelle application. Pénétrant dans l'estaminet d'un brave Tourquennois, M. Vanoverschelde, elle lui raconte, d'une voix émue, qu'elle est veuve, sans ressources d'aucune espèce, ayant à sa charge de nombreux enfants qu'elle ne sait comment élever et qu'elle ne peut nourrir. « Moi-même, ajoute-t-elle d'une voix défaillante, je n'ai pas mangé depuis vingt-quatre heures ».

— Mon Dieu, je ne suis pas riche, lui répond M. Vanovershelde, mais un morceau de pain, je ne refuse jamais. Asseyez-vous, » et l'estimable cabaretier s'empresse de servir à la pauvre femme du pain, du beurre et un bon verre de vin. Puis, il retourne à son ouvrage, dans une pièce attenante à la salle d'estaminet.

Quelques minutes plus tard, il rentre dans cette salle et voit s'enfuir la pauvrette emportant une bouteille de sirop de groseille qu'elle avait enlevée du comptoir.

A l'audience Jeanne Mulliez reconnait l'exactitude des faits qui lui sont reprochés. Les yeux baissés et les mains croisées, elle supplie le tribunal de lui pardonner.

— « J'ai agi, prétend-elle dans un moment d'égarement. »

Le Président.— Oh ! oh ! un moment d'égarement! au moment même où l'on vient à votre aide. Du reste, vous en avez déjà eu plusieurs fois des moments d'égarement ; n'avez-vous pas été déjà condamné 3 fois?

Sur ce, le Tribunal octroie à l'ingrate trois mois de prison.

Fraude d'allumettes chimiques. — Ernest Favorel, âgé de 14 ans, a été arrêté par les préposés des douanes de la brigade de la Marlière, au lieu dit « le pavé de la Croix-Rouge » porteur de douze kilogrammes d'allumettes chimiques, soit deux cent quarante boites, le tout d'une valeur de soixante francs.

Le prévenu reconnait la vérité des affirmations des agents de la douane. Reconnu coupable de fraude commis le 6 mars dernier, il est condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Fraude de phosphore. — Le 6 mars également vers sept heures du soir, sur la voie ferrée, au lieu dit « sentier des Barres », à Roubaix, des préposés des douanes sommaient quatre individus, marchant en bande, de s'arrêter.

A leur approche, trois des inconnus prirent la fuite, le quatrième fut arrêté, fouillé et trouvé porteur de huit kilogrammes de phosphore d'une valeur de quatre-vingt francs.

A l'audience, le prévenu déclare se nommer Jean Fremaux, être né à Leers (Nord), exercer la profession d'apprêteur, être âgé de 20 ans, et demeurer actuellement à Roubaix rue de Lannoy, cour du petit Cheval Blanc, numéro 7. Il prétend avoir fait la fraude pour son propre compte, il n'a jamais été condamné.

Le tribunal le condamne à 3 mois de prison et 500 fr. d'amende.

Fraude de tabac. — Une jeune femme de vingt ans, née à Bougie (Belgique) répondant aux noms de Eugénie Beuquenne a été surprise à la ferme Mony dissimulant dans son jupon sept kilogrammes de tabac à mâcher d'une valeur de quatre-vingt-sept fr. cinquante centimes.

Chose bien rare, elle avoue qu'elle ne fraudait pas pour son compte, mais pour celui d'un sieur Louis Leman, de Honardriel.

Le Tribunal la condamne à huit jours de prison et 500 fr. d'amende.

Fraude de café. — Narcisse Selle et Louis Vermech ont été arrêtés le 6 mars dernier, à la ferme Grimonpres, sur le territoire de Wattrelos. Ils étaient porteurs de 6 kilogrammes de café, d'une valeur de 18 francs. Narcisse Selle a déjà à son actif trois condamnations, son compagnon Vermesh en a cinq. Le tribunal les condamne chacun à un mois de prison et 500 francs d'amende.

Me Pointu.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du lundi 10 mars 1890.

Le droit de rétention ou de revendication sur la marchandise remise à la Condition publique.

Ce procès, qui a tenu toute l'audience de ce jour, présente un grand intérêt au point de vue de la question de principe qu'il soulève ; le droit de rétention ou de revendication sur la marchandise remise à la Condition publique.

Ce procès est une conséquence de la suspension de paiements de la maison Ducoulombier-Dobbels de Tourcoing. Les circonstances qui l'ont amené ressortiront de l'exposé présenté par les différentes parties en cause, et que nous allons essayer de résumer.

MM. Lorthiois frères, négociants à Tourcoing, les demandeurs au principal, énoncent ce qui suit.

Le 22 février, ils ont remis à MM. Vinchon et Cie peigneurs de laines à Roubaix, des instructions à l'effet de prélever sur un lot de 30 à 40,000 kilos de laines, peignées pour le compte des demandeurs, une quantité de 5,000 kilos à déposer à la condition publique de Roubaix à leur disposition.

Ces 5,000 kilos, au dire de MM. Vinchon et Cie, ont été remis à la condition publique de Roubaix, mais comme il n'a pas été possible de savoir jusqu'ici ce qu'ils étaient devenus, il est demandé acte des réserves de recours contre qui de droit.

Dans l'après-midi du 22 février, MM. Vinchon et Cie, ont reçu un nouvel ordre d'envoyer, toujours à la disposition de MM. Lorthiois frères, 5,000 kilos à la Condition publique de Tourcoing : c'est la marchandise actuellement en litige.

De leur côté MM. Lorthiois frères prévenaient le Directeur du Conditionnement qu'il recevrait de MM. Vinchon 5.000 kilos de peigné à leur disposition avec prière de conditionner au nom de M. Ducolombier-Dobbels, mais sans indication pour la livraison.

Sur ces entrefaites la nouvelle de la suspension de paiements de la maison Ducoulombier-Dobbels se répandait et lorsque, le 24 février, MM. Lorthiois frères firent réclamer aux Conditions Publiques de Roubaix et de Tourcoing, les marchandises qui devaient s'y trouver à leur disposition, il leur fut répondu des deux côtés qu'il n'y avait rien à leur disposition.

Il est reconnu maintenant que MM. Vinchon et Cie avaient bien adressé les 5,000 kilos à la Condition publique de Tourcoing, mais que la marchandise avait été détournée de sa destination par l'intervention de M. Antoine Dewitte, négociant à Roubaix. Ce dernier, se trouvant à découvert vis-à-vis de M. Ducoulombier-Dobbels par les traites qu'il avait acceptées en couverture de marchandises à lui livrer, avait chargé M. Valentin, voiturier, d'enlever les 5,000 kilos chez MM. Vinchon et Cie, puis avait substitué, en cours de route, à la note d'expédition du peignage, une autre note pour diriger la marchandise sur la Condition publique de Roubaix.

MM. Lorthiois frères ajoutent que, si M. Valentin a commis une faute en ne se conformant pas aux instructions de MM. A. Vinchon et Cie, ces derniers, dépositaires et mandataires salariés, doivent en être rendus responsables : qu'en vain MM. Vinchon prétendraient que M. Dewitte s'est simplement livré de marchandises à lui vendues par M. Ducoulombier, marchandises qu'il devenait impossible de revendiquer dès leur entrée à la condition publique.

La quantité vendue à M. Ducoulombier, disent encore les demandeurs, était à prendre sur un ensemble plus important : c'était donc une vente au poids d'une chose indéterminée qui n'opérait pas translation immédiate de la propriété, et, par suite, M. Ducoulombier ne pouvait transférer à M. Dewitte plus de droits qu'il n'en avait lui-même sur cette marchandise.

D'ailleurs la revendication pouvait s'exercer tant que la tradition de la marchandise n'avait pas été faite au moyen de l'entrée de cette marchandise dans les magasins de l'acheteur. Or, un bureau de Condition publique n'est pas assimilable à un magasin général ; le rôle, en effet, de la Condition publique est, non pas d'emmagasiner, mais d'abriter la marchandise pendant que celle-ci est soumise à son arbitrage; l'acheteur ne peut donc avoir, pendant ce temps, la libre disposition de la marchandise et le déposant doit, en principe, être considéré comme seul propriétaire de la chose déposée, ayant toujours son action sur cette chose jusqu'à ce qu'il s'en soit désaisi d'après ses ordres au profit d'un tiers.

MM. Lorthiois frères réclament, en conséquence, à MM. Vinchon et Cie, la valeur des 5.000 kil., et posent des réserves en ce qui concerne la première expédition faite le 22 février au matin, à la condition publique de Roubaix.

MM. Vinchon et Cie répondent que si MM. Lorthiois frères ont subi un préjudice par suite de la remise au conditionnement de Roubaix des 5.000 k. qu'ils avaient désignés pour la condition publique de Tourcoing, les demandeurs ne sont fondés qu'à réclamer réparation du préjudice réellement subi et ne peuvent exiger le remboursement de la valeur de la marchandise.

Du reste ce changement ne destination est le fait de M. Valentin et de M. Dewitte : MM. Vinchon y sont restés complètement étrangers et doivent donc être couverts, contre les conséquences d'une condamnation éventuelle, par les appelés en garantie. En effet M. Valentin, voiturier, était responsable de la remise des marchandises à leur destination : il n'aurait pas dû s'en rapporter aux instructions de M. Dewitte ni accepter la substitution qui a été faite de la note d'expédition. M. Dewitte de son côté a commis un quasi-délit en substituant cette note : il invoquerait en vain le droit qu'il aurait eu sur la marchandise : ce droit il devait le faire valoir en justice.

Le recours ainsi posé, continuent MM. Vinchon et Cie, il y a lieu d'examiner si, dans le cas où les 5,000 kil. auraient été déposés à la Condition publique de Tourcoing, MM. Lorthiois frères pouvaient, au 24 février, exercer un droit de rétention ou de revendication sur la marchandise.

Ce droit de revendication subsiste pour l'expéditeur tant la marchandise n'est pas entrée dans les magasins du destinataire et à la condition de n'avoir pas été revendue. Ici, il n'y a pas de revendication possible, car la revente des 5,000 kilos par M. Ducoulombier-Dobbels à M. Dewitte est certaine et qu'elle était connue de MM. Lorthiois, frères.

Il reste le droit de rétention, droit pour lequel le vendeur peut retenir la marchandise tant qu'il ne s'en est pas désaisi. La question qui se pose ici est de savoir s'il y a eu, de la part de MM. Lorthiois frères, dépossession de la marchandise.

Ce qu'on désigne par magasin de l'acheteur, c'est tout endroit où celui-ci aura la marchandise à sa dispoition. Dans certains cas la Condition publique peut-être considérée comme ce magasin et serait assimilable au magasin du filateur ou du teinturier qui pourrait être chargé de travailler la machandise. Dans l'espèce, la Condition publique était bien le lieu ou la marchandise était mise à la disposition de M. Ducoulombier-Dobbels et il n'était plus possible à MM. Lorthiois frères de la retenir. Pour toutes ces raisons MM. Vinchon et Cie concluent au débouté de l'action de MM. Lorthiois et subsidiairement ils appellent MM. Valentin et Derville solidairement à les garantir contre toute condamnation.

M. Valentin soutient, de son côté, qu'il n'y a aucun lien de droit entre MM. Vinchon et Cie et lui; il n'a pas été, dans la circonstance, agent de transport, il a simplement loué ses camions et il n'a fait que suivre des instructions à lui données par M. Dewitte, qui doit en répondre. M. Valentin demande donc sa mise hors de cause.

M. Antoine Dewitte expose qu'il avait acheté de M. Ducoulombier Dobbels les 10.000 kil. de peigné qui se trouvaient chez MM. Vinchon et Cie, en spécifiant que 5.000 kil. seraient déposés à la condition publique de Roubaix et 5.000 à celle de Tourcoing : que MM. Vinchon et Cie, lui ayant dit que les moyens de transport leur manquaient, il avait procuré des camions, et qu'il était libre de changer au dernier moment, suivant ses convenances, la destination de marchandises qu'il avait achetée.

Il ajoute qu'en droit il ne s'agit pas ici d'une action en revendication mais bien d'une action en dommages intérêts, que par suite. MM. Lorthiois frères n'ont pas subi de dommage du fait de la remise de la laine plutôt à la Condition publique de Roubaix qu'à celle de Tourcoing, puisque, d'un côté comme de l'autre ils étaient sans droit sur une marchandise dont ils s'étaient dépossédée et qui était devenue la propriété du concluant.

M. Dewite conclut aussi au rejet des demandes principale et en garantie.

La cause est mise en délibéré.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du 10 mars 1890

Histoire d'une boucherie. — Arrêt

La cour a rendu un arrêt dont les termes sont à peu près ceux-ci :

Attendu que la société en participation ayant existé entre les trois frères, Edouard, Jules et Jean-Baptiste Dal, a été liquidée le 28 juin 1889 ; mais attendu qu'à la suite de cette liquidation, MM. Jules et Jean Baptiste sont restés ensemble et que M. Jean-Baptiste prétend qu'il s'est ainsi formé entre eux une société de fait, que cette société doit être liquidée.

Pour ces motifs, Dit bien jugé, mal appelé ; Confirme le jugement dont est appel ; Dit toutefois que l'arrêt s'appliquera, non à la participation entre les trois frères, mais seulement à celle entre MM. Jean-Baptiste et Jules Dal.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Société de Consommation de Roubaix

Roubaix, le 10 mars 1890.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Il est toujours désavantageux de lutter à visage découvert contre un adversaire masqué. mais cette situation fâcheuse se complique quand derrière le même masque se trouve une nouvelle figure.

Il faudrait n'avoir pas lu dix lignes en sa vie, pour confondre la première lettre du *groupe d'anciens sociétaires* écrite dans ce bon style un peu relâché que nous employons à Roubaix, avec les phrases académiques de la seconde lettre du même *groupe d'anciens sociétaires*, insérée dans votre numéro de samedi soir, et due évidemment à une plume savante que les membres de la société connaissent tous.

J'avoue cependant qu'à part un léger persiflage, et un petit ton pédagogique, qui tient aux fonctions journalières du personnage masqué, cette réponse est suffisamment convenable et courtoise. Je le reconnais sans aucune difficulté ; et, dans ces conditions, on peut discuter.

Admettons que j'ai eu tort de croire que j'avais qualité pour rappeller les motifs qui avaient fait adopter, il y a vingt-trois ans, les articles des statuts dont on demande la modification, ce n'est pas une raison pour essayer de ridiculiser ces statuts, suivant la mauvaise habitude des étrangers qui, dès leur arrivée, ont la prétention d'enseigner aux roubaisiens comment ils doivent s'y prendre — et il n'en est pas moins vrai que beaucoup de mes vieux compagnons de la première heure, qui ont au moins le mérite d'avoir fondé avec moi, la coopération à Roubaix, persistent à trouver ces motifs encore valables. — Si les novateurs veulent changer ces dispositions, qu'ils les changent selon les règles posées dans les statuts.

L'auteur de la lettre ne voit pas de difficultés, dans l'hypothèse du partage de la Réserve, à y comprendre tous les anciens sociétaires qui y ont passé, sans y rester, dans la Société. Il en prend et il en laisse. Mais ces nouveaux statuts ne regarderont que l'avenir, et n'auront pas d'effets rétroactifs, et si, comme il le suppose, les établissements de bienfaisance consentent à abandonner leurs droits, les sociétaires des premières années reprendront les leurs, et pourront réclamer leurs parts, au même titre que les sociétaires récents. Ce sera plus compliqué qu'il ne le pense.

Je persiste à croire que, du moment qu'on rembourse sur leur demande la cotisation et le dépôt des sociétaires quittant Roubaix, il n'y a pas d'inconvénient à leur envoyer seulement au bout de l'année par un mandat poste leurs bénéfices fixés par l'inventaire. Mais en leur donnant chaque trimestre des bénéfices incertains, en trop ou en moins, c'est créer à plaisir des disputes et des réclamations.

L'écrivain masqué m'accuse encore de ne pas répondre à toutes les questions posées dans la première lettre, et suppose que mon silence équivaut à un acquiescement. Je viens de relire cette lettre, et je ne retrouve qu'une question que j'ai negligée, il est vrai, la trouvant un peu naïve. — Il propose d'expulser de la société les sociétaires qui ne prendront pas au moins la moitié de leur consommation en pain et en charbon. Je trouve ça raide, et je me demande comment on connaîtra, comment on estimera exactement cette consommation ? aura-t-on des inspecteurs, et le droit de visite? si on ne concorde pas avec le sociétaire sur le chiffre de sa consommation, ira-t-on au tribunal? non, en vérité, je n'ai pas cru devoir répondre à cette question.

Enfin, je voudrais bien voir l'auteur de la première lettre, et l'auteur de la seconde lettre, s'ils sont différents, comme je le pense, se mettre d'accord sur un point très important, et qui paraît exciter un vif intérêt chez les sociétaires :

Le premier demande : « *Au lieu de gaspiller* » *notre argent en constructions qui seraient probablement inutiles, pour la plupart*, ne ferait-» on pas mieux d'agrandir *la boulangerie actuelle*, » du strict nécessaire....etc. »

Le second dit : « restent maintenant les projets » d'agrandissement de la boulangerie et la coopé-» rative pour les charbons ; *l'agrandissement pa-» raissant indispensable, nous le considérons » comme acquis.* »

Laquelle de ces deux versions est la bonne? allez-vous bâtir oui ou non? Les sociétaires voudraient savoir avec quel argent? leurs dépôts et cotisations vont-ils être convertis en briques?

Ayant dit tout ce que j'ai à dire, j'espère que je n'aurai plus besoin de recommencer. — Ce n'est pas que je sois très occupé, mais je puis encore employer mon temps mieux que ça.

Agréez, monsieur le Directeur, mes civilités empressées.

Auguste Lepoutre.

NOUVELLE CARTE DES BASSINS HOUILLERS du Nord et du Pas-de-Calais

Par E. Vuillemin

En vente à la librairie du « Journal de Roubaix »

Cet ouvrage d'une utilité pratique incontestable s'adresse aux capitalistes, aux actionnaires, aux ingénieurs, aux Compagnies de transports, à tous les industriels qui de près ou de loin, ont à traiter pour la vente ou l'achat avec les Compagnies houillères.

L'auteur, dans un style clair et concis, fait un historique de la découverte des immenses gisements qui d'au-delà du Rhin, jusqu'à Boulogne, donnent carrière, sur 420 kilomètres, à une exploitation qui va toujours croissant.

Ce n'est pas seulement par les cartes et par l'historique des compagnies concessionnaires du bassin que M. Vuilemin a su rendre intéressant son ouvrage; des tableaux très habilement groupés, nous présentent par périodes décennales et bi-décennales de 1880:

La production de chaque Compagnie houillère.
Le nombre des ouvriers et les salaires.
Le prix des ventes des houilles.
Le prix de vente des actions.
Les dividendes distribués.

Puis, la même étude est reprise pour la période comprise entre 1880 et 1888, et le chapitre suivant nous donne la curieuse statistique de la production des bassins du Nord et du Pas-de-Calais par compagnie, depuis l'origine jusqu'en 1889.

Les 200 pages de ce volume contiennent en essence des documents considérables qu'on ne rencontre qu'épars et non coordonnés.

C'est l'histoire du bassin, dans son passé, dans son présent, c'est pour les clairvoyants, l'aperçu de l'avenir; c'est en un mot le *vade mecum* de tous ceux qui ont un intérêt à être renseignés sur les houillères du Nord de la France.

NORD

Chronique électorale. — Le scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche à Hautmont, pour l'élection d'un conseiller municipal, a donné les résultats suivants :

Votants : 1,065; M. Hubert, opportuniste, 562 voix; M. Treilly, radical, 508.

M. Hubert est donc élu avec 54 voix de majorité.

Douai. — Lundi matin ont été célébré, en l'église Saint-Pierre, à Douai, les obsèques de Mme Lutgarde Dubuisson, prieure du monastère des Dames de Flines.

Une assistance considérable, dans laquelle on remarquait toutes les élèves des écoles dirigées par les Dames de Flines, et notamment les jeunes filles du cours normal d'institutrices, ainsi qu'un groupe compact d'anciennes élèves, avait tenu à rendre un dernier hommage à cette digne et sainte religieuse.

L'absoute a été donnée par Mgr Dennel, évêque d'Arras.

Comines. — Le carrousel de Comines aura lieu, cette année, comme d'ordinaire, le 3e dimanche de juin (le 15).

Templeuve. — On avait remarqué dimanche matin les allures étranges d'un ouvrier terrassier qui se promenait aux abords de la place et de l'église.

Quelques instants après on apprenait qu'une somme d'argent assez importante avait été soustraite au presbytère.

L'individu qui était inconnu à la commune fut soupçonné. Son signalement fut aussitôt transmis à la gendarmerie.

Quelques heures plus tard, le chef de gare ayant également remarqué les allures suspectes d'un voyageur dont le signalement correspondait à celui du voleur présumé, fit prévenir les gendarmes qui fouillèrent l'ouvrier et trouvèrent sur lui la somme d'argent qui avait été volée chez M. le Curé. Le voleur a été arrêté.

Cysoing. — Les préposés des douanes, Sueur et Dupire, de la brigade de Wannehain, ont arrêté hier le nommé Martinache de Genech. porteur d'un kilo de tabac, et une charge de café et d'allumettes.

BELGIQUE

Le vol de 30,000 francs de Tournai. — La Cour de cassation, statuant en règlement de juges, à la suite de l'exception d'incompétence soulevée devant la chambre des appels correctionnels de la Cour de Douai, renvoyé l'affaire devant la chambre des mises en accusation, pour être prononcé sur le renvoi aux assises.

La chambre d'accusation a récemment accordé à l'un des inculpés, le sieur Charles Gallé, fondé de pouvoir de la maison Marten, dite Caisse d'escompte, sa mise en liberté provisoire.

Mgr Labelle à Bruxelles. — Nous apprenons l'arrivée à Bruxelles de Mgr Labelle, le célèbre ministre deputé pour l'agriculture et la colonisation du gouvernement de Québec (Canada).

Mouscron. — Le concert donné hier soir, par la musique royale, dans la grande salle de l'Ecole communale de Mont-à-Leux, a obtenu un grand et légitime succès.

MM. Delchambre et Bayart, de Roubaix, ont été chaleureusement applaudis.

Nous reviendrons sur cette soirée.

Menin. — Il y a quelques jours, on volait, au cabaret *Au Cygne*, Grande-Place, deux caisses contenant 300 francs de chaussures.

Les voleurs ont été arrêtés hier par l'adjoint-commissaire de Meulemeester, c'est un habitant de Vlaimertuigne, et sa femme.

Sport. — Les courses de Gand (Saint-Denis) auront lieu cette année les 13, 15 et 17 juillet. Le montant des prix atteint 42,500 fr.

— Une nouvelle Société hippique vient d'être constituée en Belgique : la *Société de Sport de Belgique*. Elle a pour but d'encourager l'élevage du cheval de demi-sang et de former le plus grand nombre possible de cavaliers, en augmentant les épreuves réservées aux gentlemen. MM. F. Feyerick, H. Combrez, P. Van Derton, baron, A. Van Loo, G. de Maere, baron E. Grenier ont été élus commissaires.

VILLE DE SPA

Grand Festival international d'Harmonie, de Fanfares et dOrphéons

DES 10 ET 11 AOUT 1890

L'empressement mis par les sociétés musicales à adhérer au Festival avec primes importantes, en espèces, à tirer au sort entr'elles et ensuite entre les chefs de ces phalanges artistiques, est justifié par l'attrait, tout particulier, qu'offre la séduisante ville de Spa, aux eaux merveilleuses, et par la bonne organisation de cette solennité musicale.

Les omissions, involontaires, qui auraient pu se produire dans l'envoi des invitations, seraient immédiatement réparées en les signalant à M. J. Parent, secrétaire général du comité du festival, à Spa. 21852

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 10 mars.* — Jean Muyauw, rue de Naples, cour Huysselonck. — Marie Duquenne, rue Blanchemaille. — Louis Maes, rue Marquisat, 7. — Marie Ferain, rue de Lannoy, 244. — Hélène Adam, rue Jean Bart, 29. — Charles Lesaffre, rue des Anges, 2. — Jeanne Delvigne, rue de Charpentier. — Clément Deschamps, rue Voltaire, cour Montaigne, 8. — Germaine Vermeulen, rue Blanchemaille. Hôtel-Dieu. — Henri Lemaire. rue Blanchemaille, Hôtel-Dieu. — *Mariages.* — Louis Delfosse, 23 ans, entrepreneur, rue de Lannoy, 107, et Marie Deltour, 25 ans, rue Sainte-Elisabeth. — Achille Bouzin, 26 ans. rue de la Croix. 35, et Juliette Kempe, 19 ans, rue Voltaire, 97. — *Déclarations de décès du 10 mars.* — Charles Damman, 1 mois, Grande-Rue, 72. — Sidonie Grimonprez, 23 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Horillon, 52 ans, rue Turgot, 108. — Charles Coupez, 68 ans, Hôtel-Dieu. — Pierre Prévost, 69 ans, rue de l'Industrie, 16. — Jules Vandaele, 4 mois, rue Christophe Colombe. — Henri Debeer, 70 ans, rue Druot, 31.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 2 au 8 mars.* — Flore Bourgy, rue Voltaire. — Edmond Jayez, rue Voltaire. — Eugénie Vanpevenage, rue de la Pannerie. — Amélie Waterlot, hameau de l'Alumette. — *Publication de mariage.* Charles Lepers, 28 ans, cordonnier, et Céline Vincent, 33 ans, cuisinière. — *Déclarations de décès du 2 au 8 mars.* — Laurente Bolle, 1 mois 27 jours, rue Saint-Piat. — Edouerd Lemay, 69 ans 4 mois, Place Saint-Martin. — Marie Parent, 3 mois 17 jours, rue Ferdinand de Lesseps. — Charles Brys, 61 ans 4 mois, rue Paul Bert. — Augustin Boulanger, 67 ans 8 mois, rue de Wasquehal. — Jean Blomme, 32 ans 9 mois, Grande-Rue. — Jeanne Goffin, 2 ans 1 mois, Grande-Rue.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 9 mars.* — Marie Honoré, rue de la Haute-Voie. — Adrienne Delecroix, ruelle Castel. — Marie Deninoy, rue Pré de la Bailli. — Achille Delanghe, sentier de Neuville. — Emile Meurisse, rue du Blanc-Seau. — Auguste Algoedt, rue du Château. — Jean-Baptiste Verguelt, rue de Strasbourg. — Marie Vandewiele, rue de la Cite. — Marguerite Delmarcq, au Blanc-Seau. — Alice Busschots, rue des Cinq-Voies. — *Du 10.* — Désiré Maroquin, rue du Brun-Pain. — Alphonsine Christiaens, chemin des Phalempins. — Marie Verriest, rue du Clinquet. — Jules Stimput, Pont-Rompu. — Jeanne Coussement, Pont de Neuville. — Marie Brasseur, rue de Calais. — Jeanne Vanalderwereldt, à la Malcense. — Sidonie Bonte, au Clinquet. — Marie Delbonte, rue des Poutrains. — Auguste Declercq, rue de Paris. — *Déclarations de décès du 9 mars.* — Henri Beghien, 72 ans 2 mois, sans profession, rue des Poutrins. — *Du 10.* — Jean-Baptiste Veguelt, 1 jour, rue de Strasbourg. — Bernardine Bogaert, 1 an 8 mois, rue Masurel. — Auguste Knockaert, 23 ans 3 mois, sans profession, Hôpital-Civil, rue Nationale. — Marie Duguauquier. 9 ans 18 jours, rue du Clocher. — Amélie Cardon, 57 ans 11 mois, sans profession, rue des Piats.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 1er au 7 mars.* — Pierre Descamps, la Vallée. — Maurice Pollet, le Triez. — Madeleine Boutry, la Place. — Alfred Lambrecht, la Vignette. — Paul Gille, le Caillou. — *Déclarations de décès du 1er au 7 mars.* — Amélie Debo, 22 ans, la Viscourt. — Marie Desmarecaux, 2 ans, la Bassée. — Silvain Lefebvre, 8 mois, le Gavre. — Rosée Blicq, 3 mois, le Gavre.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 mars.* — Emile Meurisse, le Blandrisse. — Emile Ghestem, la Place. — *Déclarations de décès du 1er au 8 mars.* — Louis Castelain, 23 ans, rue de Menin. — Alphonse Bosquart, 6 mois 15 jours, rue de la Douane.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 2 au 9 mars.* — Angèle Lécroart, Place. — Blanche Dhellemmes. Vieille-Motte. — *Déclarations de décès du 2 au 9 mars.* — Colette Legley, 77 ans, bobineuse, Berquier. — Célestine Castel, 60 ans, ménagère, Place. — Léon Derolez, 88 ans, sans profession, Place.

TOUFFLERS. — *Déclarations de naissances du 22 février au 9 mars.* — Edouard Henneuse, le Village. — Eugénie Valmausart, le Pinçon. — *Publications de mariages.* — Louis Jonville, 25 ans, garçon boulanger, à Toufflers, et Céline Nolf, 25 ans 6 mois, journalière, à Lys-lez-Lannoy. — Justin Hourcau, 34 ans, préposé de douane, à Toufflers, et Leonie Heyse, 25 ans, couturière à Toufflers. — *Déclarations de décès du 22 février au 9 mars.* Sophie Meurisse, 73 ans 2 mois, ménagère, le Village. — Fourmanoy, présenté sans vie, le Pinçon.

SAILLY-LEZ-LANNOY. — *Déclaration de naissance du 1er au 8 mars.* — Juliette Vanhaezebrouck, au Ménil. — *Déclaration de décès du 1er au 5 mars.* — Clémentine Lorthiois, 81 ans, au Tronquois.

TEMPLEUVE-NORD. — *Déclarations de naissances du 4 au 8 mars.* — Hermance Maertens. — Louis Desmons. — Michel Wauquier. — Henri Lerme. — *Déclarations de décès du 4 au 8 mars.* — Léonie Defenin. 25 ans. — Louis Dubar 1 an. — Victorine Soufflet, 50 ans.

RECKEM. — *Déclarations de naissances du 28 février au 6 mars.* — Adolphe Delespaul, à Risquons-Tout. — Hélène Vandenberghe, à Risquons-Tout. — Arthur Druez, hameau le Paradis. — Malvina Desneyer, hameau le Paradis — Charles Proot, hameau le Paradis. — *Déclarations de décès du 28 février au 6 mars.* — Thérèse Dejans, 80 ans, à Risquons-Touc. — Omèrine Collyn, 19 jours, à Risquons-Tout.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DERNANCOURT-HORILLON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame Marie HORILLON, veuve de M. Séraphin DERNANCOURT, décédée subitement à Roubaix, le 10 mars 1890, dans sa 52e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 12 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Turgot, 108.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 12 mars 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Joseph DOLENT, époux de Dame Hortense LOSFELD, décédé à Roubaix, le 7 février 1890, dans sa 41e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DEBEER-BALSAR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-François DEBEER, décédé à Roubaix, le 10 mars 1890, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Services Solennels, qui auront lieu le mercredi 12 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Drouot, 31.

Un Obit solennel sera célébré en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 12 mars 1890, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame Georges LEMPIRE, née Gabrielle-Marie BOLLÉ, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1889, à l'âge de 26 ans et 5 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 12 mars 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Eugène-Louis-Joseph DUBAR, décédé à Roubaix, le 11 février 1890. dans sa 23e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 12 mars 1890, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Clemence ESQUÉDIN, décédée subitement à Roubaix, le 7 janvier 1890, dans sa 28e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 13 mars 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Clément-Félix BURY, époux de Dame Maria LESAFFRE, décédé à Roubaix, le 7 février 1890, dans sa 30e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des Obits solennels anniversaires seront célébrés en l'église de Mouveaux, le jeudi 13 mars 1890, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Apolline FLORIN, décédée à Mouveaux, le 14 janvier 1887, dans sa 75e année, et à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis SELOSSE, son époux, décédé à Mouveaux, le 2 mars 1889, dans sa 78e année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LE VRAI LANGAGE

Si chaque fleur a son langage, tout homme a le sien. Le don de la parole, qui traduit les sentiments divers dans la généralité du monde est bien naturel; chacun en use à sa façon d'une manière plus ou moins correcte, plus ou moins digne.

Rien n'est plus ordinaire que de parler, rien n'est plus rare que de bien parler.

Nous restons froids devant un sourire, parfois même devant une beauté muette ; mais l'homme qui nous parle le vrai langage choisi, châtié, préparé, à l'appui duquel surabondent les arguments de tous genres, les répliques variées, l'homme, dis-je, qui met son âme dans sa voix, acquiert à nos yeux un prestige incontestable, qui l'élève dans une autre sphère.

L'orateur enchaîne, subjugue nos âmes, touche nos cœurs, nous suspend à ses lèvres: nous aimons à entendre bien exprimer ce que nous ne pouvons que penser.

Mais le vrai langage se trouve-t-il dans une série de mots plus ou moins préparés avec le désir de plaire à l'imagination plutôt qu'au cœur?... Et le don si naturel de la parole est-il bien naturel, quand notre vie entière est consacrée à son étude, quand de grands auteurs ont sacrifié leurs loisirs, leur repos même à la perfection et à la pureté du langage?...

N'en est-il pas de ce don comme de tant d'autres dont on abuse, et peut-on croire à toute parole ?

Le mensonge ne revêt-il pas les apparences les plus réelles ?... Celui qui nous trompe n'emploie-t-il pas les mêmes arguments, le même ton, que celui qui nous enseigne et nous persuade ?...

Enfin, la parole peut-elle être placée au premier rang, quand le silence est quelquefois plus éloquent que les meilleurs discours? De plus, le raisonnement le plus profond pourra-t-il jamais être universellement et généralement compris? Tel sera applaudi ici, qui aura besoin d'interprète dans un autre pays.

Si donc l'erreur se glisse partout, si le pouvoir de la parole est limité, où trouver un langage sûr? — Dans le cœur? — Il a besoin d'interprète. — Sur les lèvres?

Le sourire même n'est pas toujours sincère; il est l'arme favorite du dédain et de la dissimulation, il sait mentir avec une audace qui frise l'impertinence.

. . . .

Cependant, nous devons le reconnaître, il y a un langage supérieur à tout autre, qui est de tous les pays, de tous les âges, de toutes les conditions ; qui n'a pas besoin d'interprète, qui ne ment pas, qui ne trompe pas, qui est plus éloquent que les longs discours, qui va de l'âme à l'âme ; que nous comprenons le premier, que nous parlons le dernier, c'est celui du regard.

Là, point de duperie, l'âme se montre dans son miroir avec une spontanéité exempte du raisonnement; l'impression est si subtile que le mensonge est impossible.

Une parole s'oublie ; un regard vous pénètre, vous scrute, vous poursuit, son influence est aussi puissante que durable.........................

N'est-ce pas dans le regard maternel que l'enfant apprend à discerner le bien du mal, à aimer la pudeur? N'est-ce pas le regard doux ou courroucé de la mère qui lui forme la conscience, lui montre le chemin?...

Vous, jeune fiancée, dites-nous avec quelle étrangeté battit votre cœur quand, pour la première fois, votre regard rencontra celui du jeune inconnu, qui devait partager votre vie ? Oh !.... dites donc, je vous prie, n'avez-vous pas senti que cet homme jouerait un grand rôle dans votre destinée ?.... Vous êtes-vous trompé à cette pénétration que rien ne commande, que rien n'arrête ? N'avez-vous pas lu d'abord dans un regard ce que l'avenir a confirmé ?

∴ Et vous, jeunes époux, que les usages du monde séparent dans un jour de fête, ou trouverez vous, sinon dans le regard, le moyen de vous parler en restant tout à tous ?

∴ Jeunes hommes, êtes-vous vraiment heureux quand vous ne rencontrez pas le regard approbateur de celui que vous cherchez ?

∴ Vous enfin, pauvres exilées, condamnées à vivre sans appui, sur une terre étrangère, où vous ne rencontrez que l'indifférence, où votre temps se partage entre le travail, les souvenirs et les regrets; vous qui avez cru un instant au bonheur, voyez-vous toujours l'horizon menaçant, quand un regard d'azur, qui semble vous comprendre, vous poursuit d'un charme énigmatique qui vaut tout un poème ?...

Pour tous, pour vous surtout, le regard est le vrai langage !...

Pervenche.

PRIX DU PAIN *pour servir de règle aux boulangers.* — Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,29 c. — Pain de deuxième qualité, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme à 0,31,5 c. — Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleurs, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme à 0.34 c. — Pain de fleur (dit Pain français), composé de fleur de première qualité, le pain de 125 grammes est fixé à 4,500, les deux pains, à 9,..., les quatre pains, à 18,..., les huit pains, à 36 c. — Fait à l'Hôtel de la Mairie de Roubaix, le 8 mars 1890. *Le Maire de Roubaix*, A. Vinchon, adjoint.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : Alix. Officier d'Ac. (2e année). — Jeudi 13 mars 1890. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. 1/4. — Spectacle extraordinaire au bénéfice de M. Louis Couvreur, 1er comique. — 1re représentation de : PIERRE DE ROUBAIX, drame inédit à grand spectacle en 5 actes et 7 tableaux, musique nouvelle. La scène se passe à Roubaix, en 1463. — Vu l'importance de cet ouvrage il sera joué seul. — Prix des places ordinaire. — Pour la location des places numérotées s'adresser chez M. Jubé, rue de la Gare, et des places non numérotées chez le Gérant, rue des Longues-Haies.

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : L. Bequet. — Jeudi 13 mars 1890. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. 0/0. — Demi-prix à toutes places. — Représentation extraordinaire au bénéfice de M. Marchal, grand 1er rôle. — 1re représentation de : LA BELLE GABRIELLE, drame à grand spectacle en 5 actes et 8 tableaux, par Auguste Maquet. — Vu l'importance de cette pièce elle sera jouée seule. Le spectacle sera terminé à 11 heures 1/2. — Billets d'avance chez MM. Uyttenhove et Bellot, cafetiers du théâtre ; J. D'hondt, cafetier, rue Archimède, et au contrôle de 11 h. à 4 heures sans augmentation.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 mars. — Il y a longtemps que nous n'avions assisté à une séance aussi satisfaisante. Le 3 0/0 soutenu par l'approche du détachement du coupon s'avant à 88.55. Le Suez à 105.75. Les nouvelles des marchés étrangers sont meilleures.

Les sociétés de crédit sont toutes en reprise sensible. Le Crédit Foncier est à 1322,50. La Banque de Paris s'avance à 785. Le Crédit Lyonnais est à 727,50.

La tenue des fonds étrangers est plus satisfaisante. L'Italien lui-même à 92.42 1/2 est en reprise. Le Portugais est fermement tenu à 63 1/2. Les fonds russes sont toujours en faveur. En Banque l'ensemble du marché est également ferme. L'Orel Griasi est à 587. L'obligation de Porto-Rico à 277.50.

Deux jours nous séparent encore de la clôture de la souscription aux 20.000 actions du Crédit foncier de Tunisie.

Les souscripteurs recevront par chaque action souscrite un titre leur assurant, même en cas de vente de ces actions un privilège de souscription pour es augmentations ultérieures du capital. Ce titre sera transmissible.

AVIS AUX SOCIÉTÉS — Les sociétés qui confient l'impression de leurs. affiches, circulaire et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Extrait de la *Gazette de santé* : « Au moment où la toux, les rhumes, les catarrhes et toute la catégorie des maladies de poitrine, exercent leur empire, il est important de rappeler les préparations que l'on doit préférer pour diminuer, soulager et guérir ces affections. Sous ce rapport, il y a lieu de recommander la *Pâte de Regnauld*, d'un usage agréable et commode pour les malades, soit qu'ils gardent la chambre soit qu'ils puissent sortir. Bien plus efficace que les tisanes, elle les remplace toutes, et comme elle ne contient pas d'opium, on peut l'administrer en toute sécurité aux personnes âgées, comme aux jeunes enfants. » 21845d

GOFFIN et GABEREL
48, Rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE BATIMENTS
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
PIERRES & MARBRES
SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

Sirop de Regnauld, Pâte de Regnauld
sédatifs des bronches

Approbation de l'Académie de médecine de Paris, contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippes, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le flacon. — Pâte, 1 fr. 50 la boite. L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et principales pharmacies. 20965

A. BOUTRY, ENTREPr
36, rue de l'Espérance, Roubaix
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
SPÉCIALEMENT :
VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers
NIVELLEMENTS DE TERRAINS
AVEC GRAND MATÉRIEL
Fourniture et pose de voies ferrées
BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

Saint-Basile de Laroche (Corrèze)

Je souffrais depuis longtemps de douleurs rhumatismales et d'étourdissements. Une boite de vos excellentes *Pilules Gicquel* m'a débarrassé de tout cela. — Une dame de ma connaissance avait des étourdissements et des bourdonnements dans les oreilles, vos *Pilules Gicquel* (1 fr. 50 la boîte) l'ont parfaitement rétablie.

21844d Viallard, secrétaire de la Mairie.

LA COOPERATION

AU PROFIT DU COMMERCE DE DETAIL

Un syndicat de consommateurs, assuré de réunir un très grand nombre d'adhérents à Roubaix, à Tourcoing et dans les communes du canton, désire s'entendre avec des *boulangers*, des *bouchers*, des *brasseurs*, des *marchands de charbon*, des *merciers*, des *tailleurs d'habits*, des *couturières*, des *modistes*, des *horlogers*, des *marchands de meubles* et en général avec des *fournisseurs de toute profession*, pour obtenir des prix réduits.

L'affaire est sérieuse et deviendra considérable pour les maisons qui y adhéreront. Elles trouveront dans la combinaison un moyen très efficace d'accroître considérablement leur chiffre d'affaires.

Ecrire, en indiquant approximativement les rabais que l'on pourrait consentir, au président du Syndicat de consommation, aux bureaux du *Journal de Roubaix* (à Roubaix ou à Tourcoing).

La préférence sera donnée aux fournisseurs qui feront les plus grandes concessions sur les prix-courants. La plus entière discrétion est assurée aux maisons avec lesquelles *on ne traiterait pas pour un motif quelconque.* 21173

MARCHÉS A TERME

Cours du 11 Mars 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 2 QUALITÉ COURANTE — Cote précéd	Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE — Cote précéd	Cote dujour	TYPE B Q. B. M. A TRAME — Cote précéd	Cote dujour	TYPE C Q. SEC. A TRAME — Cote précéd	Cote dujour	TYPE AB QUAL. Pr TEINTURE — Cote précéd	Cote dujour	ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Français A — Cote précéd	Cote dujour	Allemands B — Cote précéd	Cote dujour	Allemands M — Cote précéd	Cote dujour
Janvier	....	....	6.00	6.00	5.80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Février	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mars	6.40	....	6.50	6.475	6.125	6.125	6.80	....	6.60	....	6.30	....	6.85	....	....	....	6.15	6.15	6.40	6.40
Avril	....	....	6.375	6.375	6.05	6.05	6.775	....	6.60	....	6.30	....	6.825	....	....	....	6.125	6.15	6.40	6.40
Mai	....	....	6.275	6.30	6.05	....	6.775	6.775	6.60	....	6.30	....	6.80	....	....	....	6.10	6.125	6.40	6.40
Juin	....	....	6.25	6.275	6.05	....	6.775	6.775	6.60	....	....	....	6.80	....	....	....	6.10	6.125	6.40	6.40
Juillet	....	....	6.25	....	6.05	....	....	....	6.60	....	....	....	6.775	....	....	....	6.10	6.125	....	....
Août	....	....	6.25	6.275	6.05	....	....	....	6.60	....	....	....	6.75	....	....	....	6.10	6.125	....	....
Septembre	....	....	6.20	6.25	6.00	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	6.125	....	....
Octobre	....	....	6.20	6.25	6.00	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	6.125	....	....
Novembre	....	....	6.20	6.25	6.00	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	6.125	....	....
Décembre	....	....	6.25	....	6.00	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	6.125	....	....

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote dujour MARCK	Cote précéd MARCKS	TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers — Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique — Cote précéd	Cote dujour	TYPE 2 Qual. courante — Cote précéd	Cote dujour	TYPE SUPRA irréductible — Cote précéd	Cote dujour	Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaine — Cote précéd	Cote dujour	TYPE B Qual. b. moyenne à trame — Cote précéd	Cote dujour	TYPE C Qual. seconde à trame — Cote précéd	Cote dujour	LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 — Cote précéd	Cote dujour	ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0 — Cote précéd	Cote dujour
Janvier	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Février	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mars	4.975	5.00	....	....	....	....	....	....	....	....	6.80	....	6.65	....	6.225	....	1.89	1.89	1.75	1.77
Avril	5.00	5.00	....	....	....	....	....	....	....	....	6.775	....	6.65	....	6.225	....	1.87	1.87	1.75	1.77
Mai	5.00	5.025	....	....	....	....	....	....	....	....	6.75	....	6.60	....	....	....	1.865	1.865	1.75	1.77
Juin	5.00	5.025	....	....	....	....	....	....	....	....	6.725	....	6.575	....	....	....	1.865	1.865	1.75	1.77
Juillet	4.975	5.00	....	....	....	....	....	....	....	....	6.725	....	6.575	....	....	....	1.865	1.865	1.75	1.77
Août	4.975	5.00	....	....	....	....	....	....	....	....	6.70	....	6.525	....	....	....	1.865	1.865	1.75	1.77
Septembre	4.975	5.00	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.50	....	....	....	1.865	1.865	1.75	1.77
Octobre	4.975	5.00	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.50	....	....	....	1.865	1.865	1.75	1.77
Novembre	4.975	5.00	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.50	....	....	....	1.865	1.865	1.75	1.77
Décembre	4.975	5.00	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.45	....	....	....	1.865	1.86	1.75	1.77